Envoyé en préfecture le 18/11/2023
Reçu en préfecture le 20/11/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20231116-D2023127-DE

N°2023-127

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE
SOUS-PREFECTURE DE TORCY

VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2023.

L'an deux mil vingt-trois, le 16 du mois de novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni à la Grange, sise place Edmond de Rothschild - 77220 Tournan-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du vendredi 10 novembre 2023 et affichée le vendredi 10 novembre 2023.

Présents : GAUTIER Laurent, COURTYTERA Véronique, GREEN Alain, GAIR Laurence, SEVESTE Claude, LONY Eva, LAURENT Pierre, KHALOUA Madani, SONTOT Alain, MARCY Jean-Pierre, OUABI Isdeen, BAKKER Hubert, PERALTA SUAREZ Mari, MONOT Laure, JOSSET Isabelle, ROBILLARD Christophe, EL MKELLEB Fabien, GRANDJEAN Laurent, DAOULAS Stéphanie, CLEMENT-LAUNAY Martine.

Absents représentés : PELLETIER Maryse représentée par COURTYTERA Véronique, COCHIN Lionel représenté par MONOT Laure, GANDARD Isabelle représentée par LAURENT Pierre, FOLLIOT Pascal représenté par LONY Eva, TEIXEIRA Christelle représentée par BAKKER Hubert, BAHIN Corinne représentée par SEVESTE CLAUDE, BRUSSELLE Sandrine représentée par GAIR Laurence.

Absents : VAN ASSELT Laurence, THOUMAZET Pascale.

Secrétaire de séance : Madame LONY Eva.

Objet : Décisions du Maire prises en application de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice :	**29**
Nombre de membres présents :	**20**
Nombre de suffrages exprimés :	**27**
Votes pour :	**27**
Votes contre :	**0**
Abstentions :	**0**

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 18/11/2023
Reçu en préfecture le 20/11/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20231116-D2023127-DE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame LONY Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur GAUTIER Laurent, Maire :

- Prend acte de la communication des décisions ci-dessous :

N°	Date	Objet
2023-096	27/06/2023	Modification n°1 du marché de travaux d'aménagement et de requalification de la cour d'école maternelle du groupe scolaire Claude Santarelli avec la société ID Verde – agence Ile de France Est Travaux, sises 7 allée de la briarde 77184 Emerainville. Le montant de la mise au point du marché est de 279320,34€ répartis entre Id Verde et GOGY. Les dépenses sont imputées au compte 23 de la section investissement du budget de la Ville.
2023-097	28/06/2023	Modification n°2 du marché de travaux d'aménagement d'une maison médicale concernant le lot n°3 (revêtement sol et peinture) avec la société AESA SAS, sise impasse Bel Air 77000 La Rochette ; le montant de la présidente modification n°2 du marché lot n°1 est de 2640 € HT. Les dépenses seront imputées au chapitre28/06/2023 23 de la section investissement du budget de la Ville.
2023-098	29/06/2023	Modification n°1 du marché de travaux d'aménagement d'une maison médicale concernant le lot n°2 (menuiserie intérieure et extérieure) avec la société MILLET, sise 38 rue de la Fontaine de l'Erable 77418 Laval-en-Brie. Le montant de la présente modification n° 1 du marché du lotn°2 est de 712.33€ HT. Les dépenses sont imputées au chapitre 23 de la section d'investissement du budget de la Ville.
2023-099	06/07/2023	Souscription d'un contrat avec la Sté BERGER-LEVRAULT, 64 rue Jean Rostand 31670 LABEGE : le contrat porte sur le SAAS BL Enfance (restauration scolaire, accueil périscolaire et centre de loisirs, module BL SMS, portails citoyen) pour un montant annuel de 5.067.56 euros HT, La dépense est imputée sur le chapitre 011du budget ville. Le contrat entrera en vigueur au 1er juillet 2023, pour une durée de 36 mois.
De 2023-100 à 2023-107	06/07/2023	Délibérations du Conseil municipal du 06 juillet 2023
2023-108	06/07/2023	Passation d'un marché de travaux de restauration de la porte de Ville de Tournan-en-Brie (immeuble inscrit monument historique) avec la société DUBOCQ concernant le lot 1 du marché (lot 1 : installation de chantier, démolition et maçonnerie) avec la société DUBOCQ, 1, rue du CD 8, 91770 Saint-Vrain. Le montant du marché à prix global et forfaitaire est de 140 663,12 € HT. Les dépenses seront imputées à la section investissement du budget de la commune.
2023-109	06/07/2023	Passation d'un marché de travaux restauration de la porte de Ville de Tournan-en-Brie (immeuble inscrit monument historique) avec la société UTB concernant le lot 2 du marché (lot 2 : couverture) avec la société UTB, 59 avenue Gaston Roussel, 93230 Romainville. Le montant du marché à prix global et forfaitaire est de 111 810 € HT : Les dépenses seront imputées à la section investissement du budget de la commune.
2023-110	06/07/2023	Passation d'un marché de travaux restauration de la porte de Ville de Tournan-en-Brie (immeuble inscrit monument historique) avec la société BOIS2BOUT CHARPENTE concernant le lot 3 du marché (lot 3 : charpente et menuiserie) avec la société BOIS2BOUT MENUISERIE, 6 Impasse du Canal 93460 GOURNAY SUR MARNE. : Le montant du marché à prix global et forfaitaire est de 33 518,65 € HT. Les dépenses seront imputées à la section investissement du budget de la commune.

Envoyé en préfecture le 18/11/2023
Reçu en préfecture le 20/11/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20231116-D2023127-DE

N°2023-127

2023-111	06/07/2023	Passation d'un marché de travaux restauration de la porte de Ville de Tournan-en-Brie (immeuble inscrit monument [illegible] marché (lot 4 : peinture) avec la société BERNIER, 89 rue des Terres Fortes, 77600 Chanteloup-en-Brie. Le montant du marché à prix global et forfaitaire est de 5500 € HT. Les dépenses seront imputées à la section investissement du budget de la commune.
2023-112	10/07/2023	Passation d'un marché de travaux de réhabilitation de la toiture de l'école maternelle de la Madeleine, avec la société SAS CIEL ETANCHE, 11 bis, avenue Vaillant Couturier, 94290 Villeneuve le Roi. Le montant du marché est de 155 746,01€ HT. Les dépenses seront imputées au chapitre 23 de la section investissement du budget de la commune.
2023-113	04/08/2023	Souscription d'un contrat avec la Société ARPEGE à compter du 1er janvier 2024, renouvelé par période d'un an par Tacite reconduction sans toutefois pouvoir excéder 5 ans. Le tarif sera révisé annuellement par Arpège au 1er janvier de chaque année. La dépense correspondante est imputée au budget de la ville, Chapitre 011, article 6156 (maintenance) et 6581 (abonnement), pour un montant de 5318,09 € HT
2023-114	22/08/2023	Modification n° 2 du marché de travaux d'aménagement et de requalification de la cour d'école maternelle du groupe scolaire Claude Santarelli avec la société ID VERDE IDf EST travaux, sise 7 allée de la Briarde 77184 Emerainville. Le montant des travaux supplémentaire est de 8.249,16€ HT. Les dépenses sont imputées au chapitre 23 de la section investissement du budget de la Ville.
2023-115	22/08/2023	Modification n°1 du marché de travaux de réalisation d'une liaison douce n°4 par le franchissement de la Marsange et d'une zone humide reliant la rue du Gaz et la rue des carreaux – lot n°2 (travaux de réalisation d'une passerelle et d'un cheminement en platelage en bois sur pilotis avec la société DYMANIQUE ENVIRONNEMENT 5 allée des chevreuils 69380 LISSIEU. Le montant des travaux supplémentaires est de 149.265,00€ HT. Les dépenses sont imputées au chapitre 23 de la section investissement du budget de la commune.
2023-116	31/08/2023	Modification n°1 de l'accord cadre de balayage mécanisé de la voirie et traitement des déchets avec la société SEPUR, ZA du Pont Cailloux, route des Nourrices 78850 THIVERVAL- GRIGNON ; La durée du marché est prolongée jusqu'au 31 décembre 2023.
2023-117	07/09/2023	Acceptation du don de 1000 euros versé par la société Pompes Funèbres de la Brie Benoist pour l'organisation de la Fête Médiévale Fantastique et Féérique. La recette est inscrite au Budget Primitif article 756
2023-118	21/09/2023	Modification n°2 du marché de travaux de réhabilitation de la toiture de l'école maternelle de la Madeline avec la société CIEL ETANCHR, 11 bis avenue Vaillant Couturier 94290 Villeneuve le Roi. Le montant de la modification est de 3.447,48€ HT. Les dépenses sont imputées au chapitre 23 de la section investissement du budget de la Ville.
2023-119	04/10/2023	De passer un contrat avec société Côté Découvertes, sise 70 Impasse du Ru, 74450 Saint Jean de Sixt pour l'organisation d'une classe sans cartable « Slam-Poésie et art du geste » du 9 octobre au 14 octobre 2023 au profit d'une classe de l'école élémentaire du Centre. Le montant de la prestation s'élève à 4623 € TTC. La dépense sera mandatée : chapitre 011, article 6042, code fonctionnel 212 du budget 2023.
2023-120	04/10/2023	Souscription d'un contrat avec société Côté Découvertes, sise 70 Impasse du Ru, 74450 Saint Jean de Sixt pour l'organisation d'une classe découverte neige à « Les contamines Montjoie » du 14 janvier au 19 janvier 2024 au profit des 2 classes de l'école élémentaire O.Marteau. Le montant de la prestation s'élève à 29025 € TTC. La dépense sera mandatée : chapitre 011, article 6042, code fonctionnel 212 du budget 2024.
2023-121	04/10/2023	Souscription d'un contrat avec société Côté Découvertes, sise 70 Impasse du Ru, 74450 Saint Jean de Sixt pour l'organisation d'une classe découverte « Puy du Fou-Marais Poitevin » du 29 avril au 3 mai 2024 au profit d'une classe de l'école élémentaire du Centre. Le montant de la prestation s'élève à 15120 € TTC. La dépense sera mandatée : chapitre 011, article 6042, code fonctionnel 212 du budget 2024.

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 18/11/2023
Reçu en préfecture le 20/11/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20231116-D2023127-DE

2023-122	04/10/2023	Souscription d'contrat avec société Côté Découvertes, sise 70 Impasse du Ru, 74450 Saint Jean de Sixt pour l'organisation d'une classe sans cartable « Silence on tourne » au profit de d'une classe de l'école élémentaire SANTARELLI. Le montant de la prestation s'élève à 4026 € TTC. La dépense sera mandatée : chapitre 011, article 6042, code fonctionnel 212 du budget 2023.

Fait et délibéré en séance, le 16 novembre 2023.

Laurent GAUTIER
Conseiller Départemental
Maire de Tournan-en-Brie

MAIRIE DE TOURNAN-EN-BRIE (Seine-et-Marne)

Eva LONY
Secrétaire de séance

*Publication du compte rendu des délibérations le : **17/11/2023***
*Délibération transmise au Représentant de l'État le : **17/11/2023***
Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.